

Décision n° 98-752 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 9 septembre 1998 relative au changement de dénomination sociale de la société Belgacom Téléport SA.

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33-1, L.34-1 et L.36-7 (1°) ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1998 autorisant la société Belgacom Téléport SA à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public.

Vu les courriers présentés par la société Belgacom France en date du 2 juillet et du 27 août 1998 ;

Après en avoir délibéré le 9 septembre 1998,

Décide :

Art. 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Belgacom Téléport SA en application de la loi n°96-659 du 26 juillet 1996,
- le projet d'arrêté associé.

Art. 2 – Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'Etat à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 9 septembre 1998.

Le président,

Jean-Michel Hubert